OPTION EPS - ÉPREUVE FACULTATIVE - TIR A L'ARC handicap séries générales et technologiques

Protocole de passation de l'épreuve :

I- DESCRIPTION DE L'ÉPREUVE :

Elle comporte une prestation physique notée sur 15 points (Echauffement /3 performance /7 et régularité /5) et un entretien noté sur 5 points.

La candidate ou le candidat réalise 10 volées de 3 flèches a une distance de 18m sur un blason de 60 pour un candidat déficient visuel et un blason de 40 pour un candidat tétraplégique et paraplégique.

Le règlement s'appuie sur le règlement fédéral, certaines adaptations peuvent être proposées par le jury et seront portées à la connaissance du candidat le jour de l'épreuve.

II- CONDITIONS DE L'ÉPREUVE :

L'épreuve se déroule en salle.

Le candidat se présente avec son matériel.

Le niveau exigé est supérieur au niveau 2 du référentiel du baccalauréat.

Les candidats réaliseront leur échauffement en présence du jury.

Une tenue compatible avec l'activité est exigée.

III- PRESTATION PHYSIQUE:

03/20 Conduite de l'échauffement (général et spécifique)

07/20 Performance : points cumulés des 10 volées de 3 flèches

Régularité : Ecart entre le score le plus élevé (V2) et le score le moins élevé (V9) après avoir enlevé les 2 scores extrêmes (V1 et V10)

IV- ENTRETIEN:

L'entretien, d'une durée de 15 minutes, permet d'évaluer chez le candidat des connaissances liées :

- à l'analyse de sa prestation (construction de la posture, stratégie de tir, les diverses phases du tir, le temps de visée, la qualité du lâcher, la tenue après le départ, remédiations envisagées)
- A la connaissance de l'activité (réglementation, sécurité, matériel, techniques spécifiques,)
- à la connaissance de plusieurs principes d'entraınement et de la pratique compétitive fédérale et international.